

RM37PE

TONDEUSE ÉLECTRIQUE 37 CM :



SOMMAIRE

Pour votre sécurité et celle des autres.....	p. 4
Caractéristiques techniques.....	p. 6
Description.....	p. 7
Avant de tondre: préparation et prise en main.....	p. 8
Pour tondre: utilisation de la tondeuse.....	p. 10
L'entretien régulier de votre tondeuse.....	p. 14
Dépannage courant : pannes et remèdes.....	p. 16
Conditions de garantie.....	p. 17
Déclaration «C.E.» de conformité.....	p. 20



INTRODUCTION

IMPORTANT

- **Avant de vous mettre à tondre, lisez attentivement les instructions d'utilisation et respectez surtout les conseils relatifs à votre sécurité et à celle des autres.**
- **Conservez précieusement ce livret pour des consultations ultérieures.**
- Cette tondeuse est uniquement prévue pour l'usage privé et pour la tonte de l'herbe sur des terrains plats ou en légère pente (jusqu'à 30°). Tout autre usage en dehors de la tonte de toute surface engazonnée et non conforme à la notice est à proscrire. Afin d'éviter d'exposer l'utilisateur à des dangers, cette tondeuse ne doit pas être utilisée :
 - pour tailler des buissons, des haies, des arbustes et des plantes grimpantes,
 - pour tondre du gazon sur terrasses de toit ou en bacs,
 - pour dégager des chemins ou des allées (aspiration, soufflage, déneigement),
 - pour hacher et déchiqueter des déchets de bois ou de haies.



EXPLICATION DES PICTOGRAMMES DE SÉCURITÉ

- ATTENTION DANGER !
- Avant utilisation, lire et observer rigoureusement les instructions de la notice.
- Attention à la lame de coupe tranchante. La lame continue de tourner après la mise à l'arrêt du moteur. Risque de sectionnement des doigts.
- Arrêter le moteur, débrancher le câble d'alimentation avant de procéder à toute opération de maintenance ou de réparation.
- Risque de projection d'objets.
- Tenir les tiers à l'écart de la zone dangereuse.
- Risque de choc électrique.
- Maintenir le câble d'alimentation éloigné des couteaux en rotation. En cas de coupure du câble, le débrancher immédiatement de la prise de courant.
- ATTENTION DANGER !
- Ne pas faire fonctionner la tondeuse si le bac de ramassage et/ou le bouclier/défecteur ne sont pas en place.
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques font l'objet d'une collecte sélective.

POUR VOTRE SÉCURITÉ ET CELLES DES AUTRES

1. AVANT D'UTILISER VOTRE TONDEUSE

- **Familiarisez-vous avec ses commandes.** Étudiez soigneusement son fonctionnement pour pouvoir arrêter rapidement le moteur.

- **Dégagez la pelouse** des pierres, bois, ferrailles, fils, os, plastiques, branches, et autres débris pouvant être projetés par la tondeuse. Supprimez aussi les branches basses pouvant blesser les yeux.

- **Avant chaque tonte, assurez-vous du bon état de la lame et de sa fixation et du bon rouillage du guidon.**

- **Vérifiez régulièrement le bon état du câble souple d'alimentation électrique.** N'utilisez-le que s'il est en bon état. N'utilisez jamais de prolongateur présentant des signes de détérioration ou de vieillissement. Ne confiez la réparation du prolongateur qu'à un spécialiste.

2. VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DES AUTRES

- **Votre tondeuse doit être utilisée conformément à la présente notice d'instructions.**

- Ne portez jamais de vêtements amples pour tondre. Équipez-vous de chaussures fermées, solides et antidérapantes. Portez également des pantalons longs. N'utilisez pas la tondeuse lorsque vous êtes pieds nus ou en sandales. Portez une protection auditive.

- Les adolescents de moins de 16 ans, ainsi que les personnes non familiarisées avec la tondeuse, ne doivent pas utiliser la machine.

- Ne confiez jamais la tondeuse à une personne n'ayant pas pris connaissance de la notice d'instructions.

- Cette tondeuse n'est pas prévue pour être utilisée par des personnes (y compris les enfants) dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, ou des personnes dénuées d'expérience ou de connaissance, sauf si elles ont pu bénéficier, par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, d'une surveillance ou d'instructions préalables concernant l'utilisation de la tondeuse. Il convient de surveiller les enfants pour s'assurer qu'ils ne jouent pas avec la tondeuse.

- N'utilisez pas la machine si vous êtes fatigué ou malade. Évitez également de le faire si vous avez consommé des boissons alcoolisées ou pris des médicaments.

- **L'utilisateur ou l'opérateur est responsable de la sécurité des tiers se trouvant dans la zone de travail de la machine.** Veillez à ce que personne ne puisse être blessé par des projections de pierres ou d'autres objets lors de l'utilisation. Gardez les enfants à distance, et évitez la présence de personnes ou d'animaux à proximité de la tondeuse lors de son utilisation.

- **N'enlevez jamais les étiquettes ou les éléments de sécurité.**

- La tondeuse doit être obligatoirement pourvue de son bac de ramassage ou de son bouclier/défecteur de sécurité. N'utilisez jamais la tondeuse si ses protecteurs sont défectueux.

- Avant de décrocher le bac de ramassage, ou de changer de hauteur de coupe, arrêtez le moteur attendez son immobilisation.

- **Ne mettez jamais ni main, ni pied sous le carter de coupe.**

Ne les approchez pas des pièces rotatives et en mouvement. Tenez-vous toujours à l'écart de l'ouverture d'éjection.

- **Évitez les obstacles** tels que taupinières, souches, bordures, socles bétonnés qui ne peuvent être coupés par la lame et qui risquent d'endommager le système de coupe. Après avoir heurté un objet étranger, ou si la machine commence à vibrer de manière anormale, arrêtez le moteur, débranchez le câble d'alimentation et inspectez la tondeuse pour vérifier si elle est endommagée. Faites effectuer les réparations avant de redémarrer et d'utiliser la tondeuse. Soyez également attentif aux corps étrangers pendant la tonte.

- N'utilisez la tondeuse qu'en plein jour, ou avec un bon éclairage artificiel.

- Dans la mesure du possible, évitez de tondre de l'herbe mouillée.

- Ne courez jamais, mais avancez lentement en assurant vos pas, en particulier en pente.

- Respectez la distance de sécurité minimale donnée par la longueur du guidon. Lorsque vous utilisez la tondeuse sur des pentes, il convient d'être particulièrement prudent et de changer de direction avec beaucoup de précaution. Tondez perpendiculairement au dénivelé de la pente, jamais en montant ou en descendant. L'utilisation sur des pentes trop abruptes est à proscrire.

- Si vous devez tirer la tondeuse vers vous, faites-le avec beaucoup de précaution.

- Ne conduisez pas trop près de talus, de fossés, sur des terrains meubles ou présentant des risques de renversement.

- En cas d'intervention sur la machine, arrêtez le moteur.

- La commande de mise en marche du moteur est un dispositif de sécurité à action maintenue : **ne jamais la bloquer.**

- Évitez de laisser la tondeuse sans surveillance. Dès que vous avez fini de tondre, retirez la fiche d'alimentation électrique et rangez la tondeuse.

- Toutes les fois où la tondeuse doit rester sans surveillance, et aussi si elle doit être soulevée ou transportée, arrêtez le moteur. Par précaution, débranchez le câble d'alimentation.

- Pour déplacer la tondeuse en dehors de la pelouse, arrêtez le moteur et attendez son immobilisation.

- Il est recommandé d'avoir recours à une rampe de chargement ou de se faire aider par quelqu'un pour charger ou décharger la machine.

- Respectez également d'éventuelles prescriptions légales relatives à l'utilisation des tondeuses. Informez-vous à propos de la réglementation en vigueur dans votre localité : certaines mesures concernant le niveau sonore interdisent la tonte durant certaines tranches horaires.

Ces précautions sont indispensables pour votre sécurité. Les recommandations mentionnées ne sont toutefois pas exhaustives ; à tout moment, utilisez votre tondeuse à bon escient.

3. MAINTENANCE

ET STOCKAGE

- Maintenez toujours la tondeuse et ses différents accessoires en parfait état de fonctionnement.

- Remplacez les pièces usées ou endommagées pour plus de sécurité.

- **Les travaux d'entretien et de nettoyage de la tondeuse ne**

doivent être effectués que lorsque le moteur est arrêté. Par précaution, débranchez le câble d'alimentation.

- Cette tondeuse est un appareil électrique : ne la nettoyez jamais au jet d'eau !

- Les lames de rechange doivent être uniquement montées sur les machines pour lesquelles elles sont prévues, et ce conformément aux indications données.

- Après un choc sur la lame, celle-ci est à changer impérativement. Par mesure de sécurité, faites vérifier votre tondeuse par un Spécialiste agréé par Outils WOLF.

- N'entreposez pas votre tondeuse dans un local humide.

En cas de non-respect de ces recommandations, vous pourriez provoquer des dégâts à votre tondeuse ou même vous occasionner de graves blessures corporelles.

4. RESPONSABILITÉ

- En cas d'utilisation non conforme à la notice d'instructions et à la réglementation en vigueur, Outils WOLF décline toute responsabilité.

- Vous ne devez pas effectuer de modifications sur la tondeuse sans accord préalable de la part des Outils WOLF. **Toute modification non autorisée par Outils WOLF peut rendre la machine dangereuse et conduire à de sévères blessures lors de l'utilisation.** En cas de non-respect de ces consignes, Outils WOLF décline toute responsabilité.

IMPORTANT ! En cas de remplacement de pièces, n'utilisez que des pièces d'origine Outils WOLF : elles sont à même de vous garantir le respect des normes de sécurité en vigueur. La qualité du travail effectué, la longévité de la tondeuse et votre sécurité en dépendent. L'utilisation de toute

pièce « non d'origine », en plus des risques encourus par l'utilisateur, entraînerait l'annulation de la garantie pour tout dommage en résultant. La société Outils WOLF décline toute responsabilité en cas d'accident dû à l'utilisation d'une pièce « non d'origine ».

Vous ne serez prêt à utiliser cette tondeuse qu'après avoir lu attentivement les consignes de sécurité. Lisez entièrement ce manuel d'instructions pour l'utilisation et l'entretien de la machine.

5. IDENTIFICATION DE LA MACHINE

Le numéro d'identification de votre tondeuse se trouve sur l'étiquette signalétique apposée sur la machine.

Communiquez ce numéro à votre Spécialiste agréé par Outils WOLF en cas d'intervention sur la tondeuse.



Ce signe vous indiquera les conseils qui concernent votre sécurité.



Ce signe vous indiquera les conseils qui concernent la longévité de votre tondeuse

Dans un souci constant d'amélioration de ses produits, la Sté Outils WOLF se réserve le droit de modifier sans préavis les spécifications des modèles présentés. Votre tondeuse peut donc présenter des différences par rapport à la présente notice. Photos et illustrations non contractuelles.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

MODÈLE	RM37PE
Version	À pousser
Moteur	Électrique monophasé asynchrone frein
Alimentation / protection du réseau	230 V~ / 16 A
Puissance nominale absorbée / intensité nominale	1300 W / 5,9 A
Régime maximal d'utilisation	2950 min ⁻¹
Largeur de coupe	37 cm
Hauteurs de coupe (8 positions)	de 20 mm à 60 mm
Capacité du bac de ramassage	39 l
Encombrement L x l x H	- guidon monté 137 cm x 42 cm x 94 cm - guidon replié 79 cm x 42 cm x 42 cm
Masse	17 kg
Niveau de pression acoustique au poste de conduite*	77 dB(A)
Niveau de vibration au guidon**	< 2,5 m/s ² (a _{hw})

* Norme de référence pour les mesures: EN836

** Normes de référence pour les mesures: EN836, EN 1033

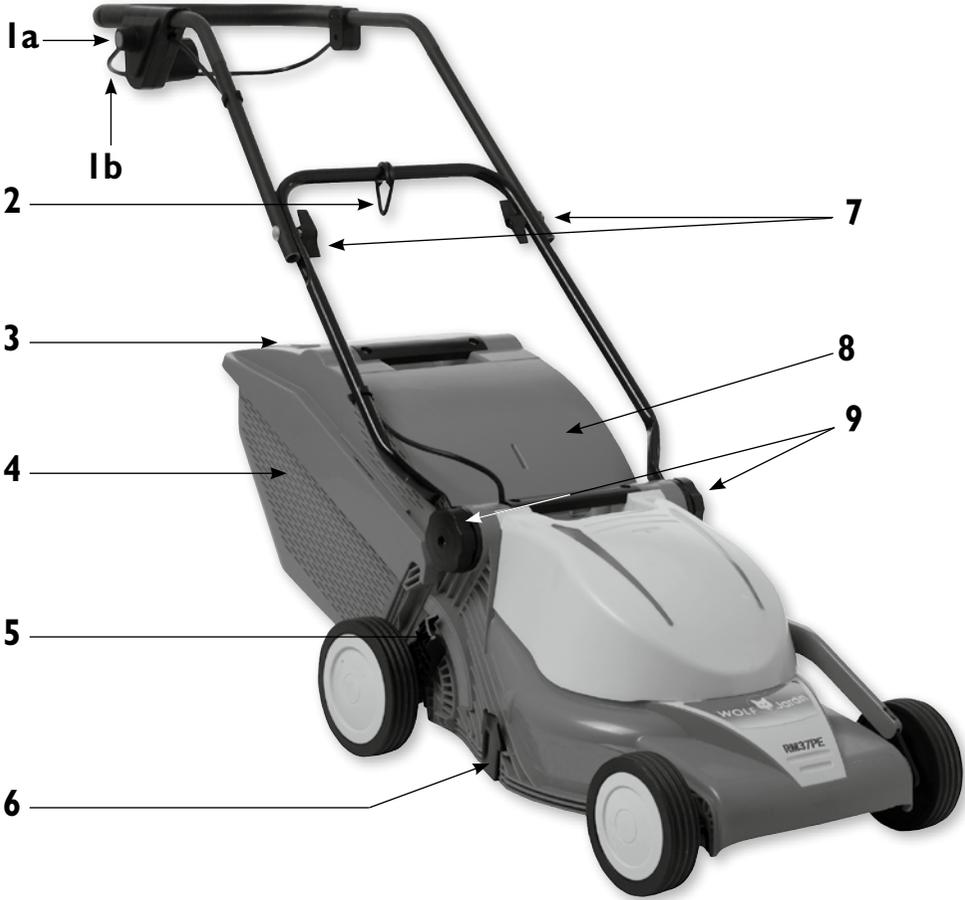
DESCRIPTIF

1. Unité de mise en marche
 - 1a. Bouton de mise en marche
 - 1b. Levier de mise en marche
2. Anneau fixe-câble
3. Indicateur de remplissage du bac de ramassage
4. Bac de ramassage (39 l)
5. Levier de réglage de la hauteur de coupe
6. Insert « mulching » amovible
7. Fixation intermédiaire du guidon
8. Bouclier/défecteur de sécurité
9. Fixation inférieure du guidon (réglable en hauteur)

ACCESSOIRES ET PIÈCES DE RECHANGE D'ORIGINE Outils WOLF

Lame de coupe:	réf. MZ37
Rondelle d'accouplement:	réf. TK46
Câble surmoulés spécial jardin:	
• longueur 25 m:	réf. VV25
• longueur 50 m:	réf. VV50
Clé de lame:	réf. ZY735

DESCRIPTION



AVANT DE TONDRE : PRÉPARATION ET PRISE EN MAIN

MONTAGE DU GUIDON

- Commencez par déplier le guidon : sa partie inférieure se verrouillera à mi-hauteur (fig.1).
- Tenez la partie supérieure du guidon dans le prolongement de la partie inférieure et fixez-la en serrant les deux écrous-papillon (fig.2).
- Écartez les extrémités des bras de la partie inférieure du guidon pour la déverrouiller et amenez le guidon dans sa position de travail.
- Choisissez la hauteur de guidon souhaitée (3 positions possibles) en vous référant à l'indexage (1-fig. 3), puis vissez et serrez les boutons de fixation inférieure (2-fig.3). Attention! Veillez à toujours sélectionner la même hauteur de chaque côté.

 **Maintenez vos doigts à distance des articulations pour éviter de vous blesser.**

PROLONGATEUR

Quel prolongateur utiliser ?

Utilisez un câble à 2 ou 3 conducteurs de section minimale de 1 mm² avec une qualité minimale d'isolation répondant à la désignation H05-RN-F ou H05-VV-F, et dont la longueur est adaptée à votre terrain.

N'utilisez pas plusieurs prolongateurs en série. N'utilisez pas de prolongateur dépassant 50 m.

 **L'utilisation d'un câble de section inférieure ou de longueur supérieure aurait pour effet de provo-**

quer une chute de tension anormale. Le moteur chaufferait et risquerait des avaries graves.

La prise mobile montée sur le prolongateur ne doit pas être plus légère que celle prescrite pour l'alimentation de votre tondeuse (230 V~/16 A), et doit être protégée contre les projections d'eau.

Nous vous recommandons l'utilisation du câble surmoulé spécial jardin Outils WOLF, disponible en 25 m et 50 m (réf. VV25 et VV50).

 **Avant chaque utilisation, vérifiez le bon état du câble d'alimentation. N'utilisez jamais de câble présentant des signes de détérioration ou de vieillissement.**

Raccordement du câble :

- Déroulez entièrement le câble et disposez-le en boucles sur le sol.
- Avant de raccorder le prolongateur, inspectez-le sur toute sa longueur et assurez-vous de l'absence de tout endommagement de son enveloppe (coupures, craquelures, ...).

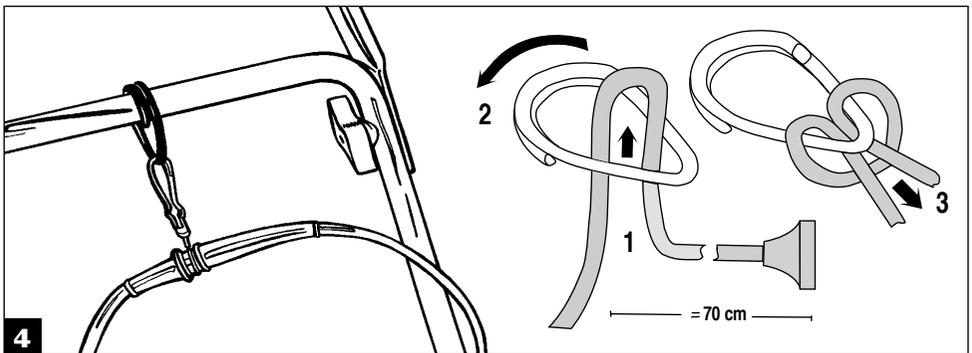
ATTENTION! Ne branchez jamais un câble endommagé à l'alimentation. Un câble endommagé peut entraîner un contact avec les parties actives et provoquer un choc électrique.

- Raccordez la prise mobile du câble à l'unité de mise en marche et attachez le mousqueton sur l'anneau fixe-câble. Pour fixer un câble sans mousqueton, passez

une boucle dans le fixe-câble (fig.4).

- Raccordez le câble à une prise de courant 230V~ du réseau. Votre tondeuse présente une isolation de la classe II et peut donc être raccordée à une prise sans terre.

Recommandation : pour raccorder votre tondeuse, utilisez obligatoirement un circuit d'alimentation protégé par un dispositif de courant résiduel (RCD), dont le courant de coupure ne dépasse pas 30 mA.



POUR TONDRE : UTILISATION DE LA TONDEUSE

QUAND TONDRE ?

Tondez de préférence lorsque l'herbe est sèche.

Tondez l'herbe humide ou haute une première fois à une hauteur de coupe élevée puis effectuez un deuxième passage à la hauteur définitive souhaitée.

RÉGLAGE DE LA HAUTEUR DE COUPE

 **Effectuez ce réglage uniquement si le moteur est arrêté et la lame de coupe immobilisée.**

- Tirez le levier de réglage vers l'extérieur, faites-le pivoter à la hauteur de coupe souhaitée et relâchez-le dans son nouveau crantage (fig.5).

Les valeurs numériques sur l'indicateur correspondent à la hauteur de coupe en millimètres.

Ajustez le réglage de la hauteur de coupe selon les conditions de tonte. Si l'herbe à couper est très dense ou mouillée, il convient de relever la hauteur de coupe.

MISE EN PLACE DU BAC DE RAMASSAGE

 **Effectuez toujours cette opération, moteur arrêté.**

- Soulevez le bouclier/déflexeur de sécurité et présentez le bec du bac de ramassage dans le canal d'éjection (fig.6).

- Accrochez le bac de ramassage par ses crochets avant sur le châssis de la tondeuse (fig.7) et reposez le bouclier/

déflexeur de sécurité sur le dessus du bac de ramassage.

 Avant de vous mettre à tondre, vérifiez la bonne mise en place du bac de ramassage et du bouclier/déflexeur de sécurité ainsi que leur bon état : faites-les remplacer dès qu'ils présentent des traces de détérioration.

MISE EN MARCHÉ DE LA TONDEUSE

 Avant de mettre en marche le moteur, assurez-vous que le guidon est bien verrouillé et que la lame de coupe est convenablement montée et correctement serrée.

  La lame de coupe de votre tondeuse est en liaison directe avec le moteur et tourne dès la mise en marche. Ne démarrez pas le moteur lorsque la lame de coupe se trouve en contact avec de l'herbe longue et non coupée car ceci pourrait causer des difficultés au démarrage. Démarrez la tondeuse avec précaution, sur une aire dégagée. Maintenez toujours les pieds éloignés de la lame de coupe. Ne basculez jamais votre tondeuse lors de la mise en marche, ni pendant la rotation de la lame de coupe. Si toutefois, en particulier en l'absence d'une aire dégagée, la tondeuse devait être inclinée pour mettre en marche le moteur et la lame de coupe, appuyez sur le guidon pour soulever la partie avant, sans l'incliner plus que nécessaire.

Mise en marche :

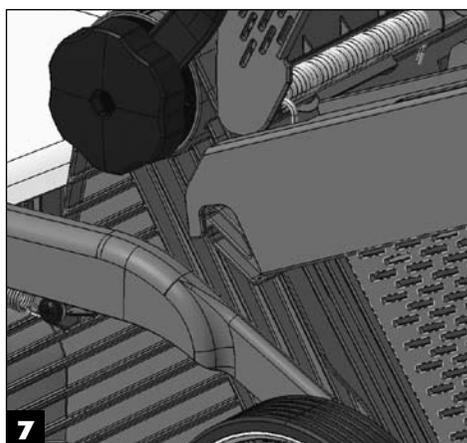
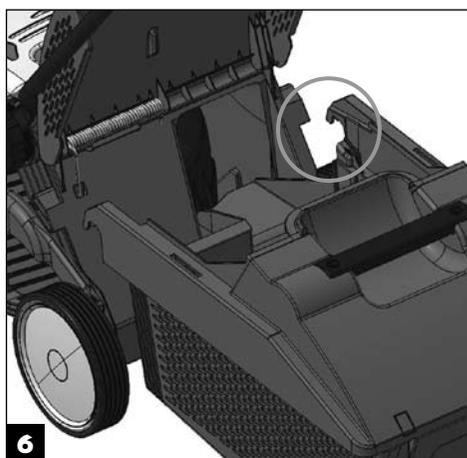
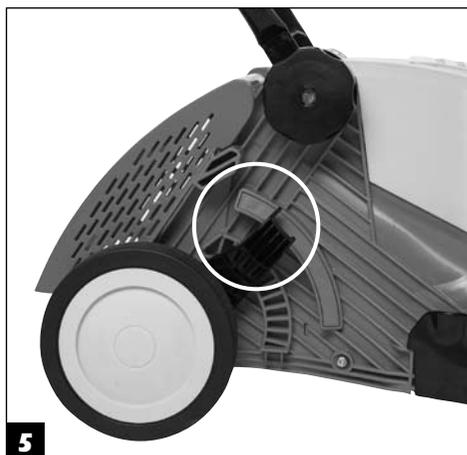
- Placez-vous derrière le guidon.
- Enfoncez le bouton de l'unité de mise en marche et actionnez le levier de mise en marche vers le guidon (fig.8) : **le moteur et la lame sont mis en marche simultanément.**
- Relâchez l'action sur le bouton : le moteur restera en marche aussi longtemps que vous maintiendrez l'action sur le levier de mise en marche.

Mise à l'arrêt :

- Pour la mise à l'arrêt, relâchez le levier : **le moteur et la lame sont mis à l'arrêt et freinés.**

Sécurité : le moteur de votre tondeuse est équipé d'un frein électromagnétique. Ce dispositif de sécurité permet d'arrêter très rapidement le moteur et la lame (en moins de 3 secondes).

ATTENTION ! Bien que freinée, la lame de coupe continue cependant de tourner par inertie durant quelques secondes lorsque la tondeuse est mise à l'arrêt.



POUR TONDRE : UTILISATION DE LA TONDEUSE

POUR TONDRE

Lorsque vous tondez, maintenez toujours le prolongateur éloigné de la lame de coupe. La lame de coupe pourrait endommager le câble. Un câble endommagé peut entraîner un contact avec les parties actives et provoquer un choc électrique.

Veillez à ce que le câble électrique soit toujours tiré derrière vous, du côté déjà tondu. De préférence, le câble devrait toujours être posé sur un espace découvert afin qu'il soit visible de loin (terrasse, pelouse tondue, allée...). Ne laissez pas frotter le câble d'alimentation électrique sur des arêtes et des objets pointus ou tranchants. N'écrasez pas le câble d'alimentation électrique à des encoignures de portes ou de fenêtres.

Pour éviter de sectionner le câble, l'anneau fixe-câble permet de faire passer facilement le câble d'un côté ou de l'autre lorsque vous changez de direction.

Faites demi-tour sur une partie déjà tondue pour ne pas écraser l'herbe.

Lorsque vous tondez sur des pentes, il convient d'être particulièrement prudent et de changer de direction avec beaucoup de précaution. La tonte sur des pentes trop abruptes est à proscrire. Respectez le schéma de tonte ci-après (fig.9).

Si de l'herbe devait s'accumuler sous le châssis, **arrêtez le moteur** et débranchez

le câble d'alimentation avant toute intervention de débouillage.

L'écartement des roues correspondant à la largeur du châssis, vous pouvez facilement visualiser la largeur de coupe. De plus, cela permet de tondre facilement au ras des murs et des massifs et de contourner les arbres. Aussi, pour obtenir une belle pelouse après la tonte, nous vous conseillons de procéder à des passages parallèles qui se chevauchent toujours légèrement avec la roue.



Ne mettez jamais ni main, ni pied sous le carter de coupe lorsque le moteur tourne.

Après utilisation, débranchez le prolongateur, d'abord de la prise de courant, ensuite du socle d'alimentation de la tondeuse, puis enroulez-le et rangez-le immédiatement.

ATTENTION! Si le câble devait être emmêlé ou endommagé en cours d'utilisation, surtout n'y touchez pas, ne touchez plus la tondeuse, mais éloignez-vous de la zone de danger et débranchez immédiatement le câble de la prise de courant. Un câble endommagé ne doit être réparé que par un spécialiste.

TONTE AVEC RAMASSAGE

- Dégrafez et retirez préalablement l'insert « mulching » amovible (fig.10).

Lorsque vous tondez avec le bac de ramassage, habituez-

vous à déceler son remplissage maximum. Arrêtez-vous avant que l'herbe ne commence à s'accumuler sous le châssis. Le bac de ramassage dispose sur sa face supérieure d'un témoin de remplissage (fig.11) qui signale, par sa position, que l'herbe ne pénètre plus à l'intérieur du bac de ramassage. L'indicateur s'abaisse lorsque l'herbe ne pénètre plus à l'intérieur du bac. Dans ce cas, sa vidange est nécessaire. L'indicateur se soulève lorsque le bac est vidé et que le moteur est remis en marche.

Vidange du bac de ramassage:



Effectuez cette opération uniquement si le moteur est arrêté et la lame de coupe immobilisée.

- Lorsque le bac de ramassage est plein, relâchez le levier de mise en marche pour arrêter le moteur et attendez l'arrêt complet de la lame de coupe

- D'une main soulevez le bouchier/défecteur de sécurité et de l'autre main soulevez le bac de ramassage pour le décrocher, puis retirez-le pour le vidanger. Cette opération peut se faire indifféremment de n'importe quel côté de la tondeuse. Une fois la vidange effectuée, veillez à bien repositionner le bac de ramassage.

TONTE « MULCHING »

- Installez l'insert « mulching » amovible: Engagez son extrémité dans son logement

situé à l'arrière sous le carter et enfoncez fermement son clip de retenue sur l'emplacement prévu sur la jupe du carter (fig.12).

Adaptez toujours la hauteur de coupe à la hauteur et à la densité de l'herbe à couper et aux conditions climatiques.

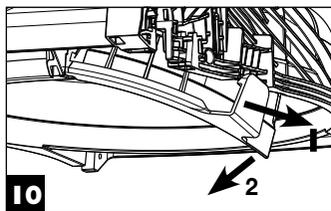
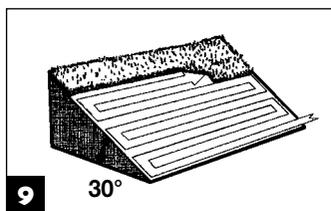
Observez la surface tondue: elle devrait être exempte d'herbe coupée déposée en surface. Si des traces d'herbe devaient être visibles, il conviendrait de relever la hauteur de coupe jusqu'à obtenir le résultat recherché.

TONTE SANS RAMASSAGE

Pour la tonte occasionnelle d'herbe haute, vous pouvez utiliser votre tondeuse sans son dispositif de ramassage et sans l'insert «mulching» amovible.

! Dans cette configuration le bouclier/défecteur de sécurité assure votre protection contre les projections. **N'utilisez pas la machine avec un bouclier/défecteur endommagé ou manquant. Ne le démontez sous aucun prétexte.**

Conseil: Après un premier passage en position haute, vous pouvez réinstaller l'insert «mulching» amovible et terminer la tonte par un second passage à la hauteur de coupe appropriée.



L'ENTRETIEN RÉGULIER DE VOTRE TONDEUSE

 **Avant de procéder à l'entretien de votre tondeuse, débranchez le câble d'alimentation.**

Le meilleur entretien est avant tout un nettoyage régulier de la tondeuse après chaque tonte (châssis, roues, dispositif de réglage de la hauteur de coupe, bac de ramassage...).

Votre tondeuse est un appareil électrique : ne la nettoyez jamais au jet d'eau !

NETTOYAGE

- Nettoyez la tondeuse et tout particulièrement la face inférieure du carter de coupe. Enlevez les débris et les restes d'herbe coupée avec un grattoir et une brosse.
- Nettoyez le bac de ramassage et brossez les grilles.

SYSTÈME DE COUPE

- Avant et après chaque utilisation, vérifiez le bon état de la lame de coupe et de ses éléments de fixation. Une lame de coupe déformée ou usée au-delà des témoins d'usure (petites encoches aux extrémités de la lame), doit être remplacée.
- Assurez-vous régulièrement du parfait équilibrage de la lame de coupe (fig.13). Tout choc contre un obstacle, ou toute usure anormale de la lame peut entraîner son déséquilibre et conduire à la détérioration des paliers, voire du moteur dans son ensemble. Dans ce cas la garantie est exclue. Utilisez une lame de coupe neuve plutôt que de risquer une

avarie du moteur à la suite d'un balourd excessif d'une lame mal équilibrée.

REPLACEMENT DE LA LAME

 **Munissez-vous d'une paire de gants afin d'éviter tout accident en manipulant la lame de coupe, qui est extrêmement tranchante sur les parties affûtées.**

L'arbre moteur entraîne la lame de coupe par l'intermédiaire d'une rondelle d'accouplement. En cas de choc de la lame contre un obstacle, les ergots sont cisailés, la lame n'est plus entraînée normalement. Cette rondelle est une pièce d'usure dont le remplacement est chose normale.

- Dévissez la vis de fixation de la lame de coupe (Clé de lame : réf. ZY735).
- Remplacez la lame de coupe et la rondelle d'accouplement en respectant le sens de montage : « ailettes » vers le moteur (fig.14).
- Vérifiez que les deux points de coupe tournent dans le même plan. Mesurez la distance qui sépare l'extrémité de la lame du bord inférieur de la jupe du châssis. Cette distance doit rester identique lorsque vous faites passer l'autre extrémité de la lame au point de mesure et ne pas être inférieure à 3 mm.

 Après un choc sur la lame de coupe, celle-ci est à remplacer impérativement. Des microfissures pro-

voquées par un choc peuvent entraîner la rupture ultérieure de la lame si elle n'est pas remplacée.

Effectuez ces opérations très soigneusement. N'utilisez que des pièces d'origine garantie Outils WOLF.

ARRÊT PROLONGÉ ET STOCKAGE HIVERNAL

- Une fois la saison de tonte terminée, nettoyez intégralement votre tondeuse.

Conseil : Faites réviser votre tondeuse dès l'automne par un Spécialiste agréé par Outils WOLF.

 **Remisez ensuite votre tondeuse dans un endroit sec.**

Pour réduire l'encombrement de votre tondeuse à des fins de transport ou de stockage, le guidon peut être rapidement replié. Prêtez attention à ne pas endommager le câble lors du repliage.

- Desserrez les écrous-papillon de la fixation intermédiaire du guidon et repliez la partie supérieure du guidon vers le bas.
- Desserrez les boutons de la fixation inférieure du guidon, écarter les bras de la partie inférieure du guidon pour la déverrouiller et repliez le guidon vers l'avant en l'accompagnant dans le mouvement et en veillant à ne pas endommager le câble (fig.15).

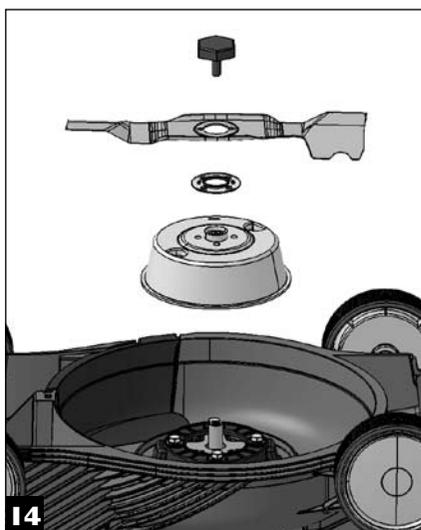
 Veillez à débarrasser le guidon de toute surcharge avant de procéder à

son repliage: retirez en particulier le câble d'alimentation que vous auriez éventuellement rangé en l'enroulant autour du guidon. **Lorsque vous repliez le guidon, maintenez vos doigts à distance des articulations pour éviter de vous blesser.**

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – ÉLIMINATION DES DÉCHETS (POLLUANTS)

! La présence de substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques a des effets sur l'environnement et la santé.

Les ménages ont leur rôle dans la réutilisation, le recyclage et les autres formes de valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Ils ont obligation de ne pas se débarrasser des DEEE avec les déchets municipaux non triés et de procéder à leur collecte sélective par les systèmes de reprise et de collecte mis à leur disposition.



DÉPANNAGE COURANT: LES PANNES ET LEURS REMÈDES

La plupart des anomalies de fonctionnement sont dues à de fausses manœuvres, à une mauvaise utilisation de la tondeuse, ou à l'absence d'un entretien normal que nous préconisons. Nous vous donnons ci-dessous les façons de déceler quelques dysfonctionnements et d'y remédier. Si malgré cela la panne persistait, nous vous conseillons de vous adresser à votre Spécialiste agréé par Outils WOLF (liste sur simple demande à Outils WOLF – 5 rue de l'Industrie – BP 80001 – 67165 WISSEMBOURG CEDEX).

ATTENTION! Avant toute intervention, arrêtez le moteur et débranchez le câble d'alimentation.

DYSFONCTIONNEMENT	ORIGINES PROBABLES	REMÈDES
La tondeuse est bruyante et émet de fortes vibrations	La lame a été endommagée par un choc	Remplacer la lame (pièce d'origine)
	La lame est desserrée	Resserrer la vis
	La rondelle d'accouplement est endommagée	Remplacer la rondelle d'accouplement
Le moteur ne tourne pas	Le courant n'arrive pas au moteur	Vérifier le raccordement du câble et l'état des fusibles
	Le câble est endommagé	Retirer la fiche de la prise de courant, remplacer ou faire réparer le câble par votre Spécialiste agréé par Outils WOLF.
La tondeuse coupe mal	La lame est émoussée	Remplacer la lame (pièce d'origine)
	La hauteur de coupe est inadaptée	Corriger le réglage de la hauteur de coupe
Le bac de ramassage se remplit mal	La lame est usée	Remplacer la lame (pièce d'origine)
	Les grilles du bac sont obstruées	Nettoyer le bac de ramassage
	La hauteur de coupe est inadaptée	Corriger le réglage de la hauteur de coupe

CONDITIONS DE GARANTIE

Garanties contractuelles

Dans le cadre d'un usage non professionnel, et sous réserve que l'utilisation et l'entretien soient conformes aux prescriptions citées dans la notice d'instructions fournie avec chaque tondeuse, Outils WOLF - 67165 WISSEMBOURG CEDEX offre, en sus des garanties légales notamment celle concernant les défauts cachés et les vices rédhibitoires (Art. 1641 à 1649 du code civil) et la garantie de la conformité du bien au contrat due par le vendeur au consommateur (Art. L211-4 à L211-14 du code de la consommation), **une garantie contractuelle :**

- de **3 ans** sur votre tondeuse et une extension jusqu'à **5 ans, soumise à conditions,**
- de **10 ans** sur le carter (10 ans/pièce et 3 ou 5 ans/pièce et main-d'œuvre),

pour tout défaut de matière et de fabrication selon les modalités précisées ci-dessous.

Cette garantie est assurée par l'intermédiaire du réseau de Spécialistes agréés par Outils WOLF. L'attention de l'utilisateur est attirée sur les recommandations essentielles contenues dans la notice d'instructions fournie avec chaque tondeuse, qu'il est absolument indispensable d'observer et de respecter pour obtenir un bon fonctionnement de l'appareil et bénéficier de la garantie contractuelle. Cette garantie est limitée au pays d'achat.

NB : Lorsque la tondeuse est utilisée dans un cadre professionnel, la garantie contrac-

tuelle accordée se limite à la garantie légale.

La garantie contractuelle pour une durée de 3 ans à partir de la date d'achat de la tondeuse n'est accordée que sous réserve du strict respect des indications des points 1 à 4.

L'extension de la garantie contractuelle à une durée de 5 ans à partir de la date d'achat n'est accordée que sous réserve du strict respect des indications des points 1 à 5.

1. La carte de garantie et l'attestation de mise en service sont à remplir par le vendeur au moment de l'achat.

2. L'attestation de mise en service doit être renvoyée par l'utilisateur, dûment complétée, dans un délai de **8 jours** francs après l'achat, à Outils WOLF - Service Garantie - 5 rue de l'Industrie - BP 80001 - 67165 WISSEMBOURG CEDEX.

3. La tondeuse doit être employée dans des conditions normales d'utilisation, dans un usage non professionnel. Sont donc notamment exclues les tondeuses utilisées par les entreprises paysagistes, les collectivités locales, les municipalités ainsi que celles destinées à la location payante ou au prêt gratuit.

4. L'entretien et l'utilisation de la tondeuse doivent être conformes aux prescriptions de la notice d'instructions. L'utilisateur doit prendre connaissance et respecter les instructions figurant sous l'intitulé « Pour votre sécurité et celle des autres ».

5. **Durant la 3^e année** suivant la date d'achat, et en plus de l'entretien périodique préconisé, il doit être fait procéder à une **révision payante** de la tondeuse par un Spécialiste agréé par Outils WOLF et la facture relative à cette révision doit être soigneusement conservée. Les détails des opérations de la révision obligatoire sont notés sur le tableau de l'extension de la garantie à 5 ans dans la notice d'instructions.

Tout défaut de matière et de fabrication, reconnu comme tel par Outils WOLF, sera réparé gratuitement (pièces et main-d'œuvre) auprès des Spécialistes agréés par Outils WOLF, sur présentation de la carte de garantie. Tous frais éventuels d'immobilisation, de transport de la tondeuse ou des pièces défectueuses restent à la charge de l'utilisateur.

La remise en état de la tondeuse ou le remplacement des pièces défectueuses dégage Outils WOLF de toute autre obligation de garantie contractuelle. Elle exclut particulièrement toute autre revendication ou dérogation au contrat de vente.

Pour toute réclamation invoquant le bénéfice de la garantie contractuelle de 3 ans, la facture d'achat peut être exigée. Pour toute réclamation invoquant le bénéfice de l'extension de la garantie à 5 ans, la présentation de la **facture de la révision obligatoire est exigée.**

Les pièces faisant l'objet d'une demande de garantie doivent

être conservées et tenues à disposition de la Société Outils WOLF par le Spécialiste agréé par Outils WOLF ayant effectué la réparation durant une période de 4 mois suivant la date de la demande de garantie. Les pièces seront uniquement transmises aux Outils WOLF sur leur demande, dans ces 4 mois.

Outils WOLF décline toute responsabilité en particulier en matière de responsabilité civile résultant de l'utilisation de la tondeuse, notamment pour les cas suivants :

- pour tout démontage, modification ou adjonction de pièces «non d'origine» y compris les lames. En tout état de cause, la garantie Outils WOLF ne pourra être invoquée en cas d'accident, de casse, de troubles de fonc-

tionnement dus à l'utilisation de pièces non fabriquées, fournies ou homologuées par Outils WOLF.

- pour tout dommage résultant du non-respect des instructions d'utilisation et d'entretien (notamment les révisions courantes) qui sont énoncées dans la notice d'instructions.

Cette garantie ne couvre pas les points suivants :

- toute usure normale des pièces, lame et pièces d'accouplement, câbles et gaines, garnitures de frein, etc.,

- les perceptions subjectives reconnues sans danger pour l'utilisateur et sans conséquence pour la qualité du produit, telles que bruits, vibrations, jeux fonctionnels ou autres considérations d'ordre esthétique, ainsi que

les décolorations, oxydations et corrosions résultant des conditions de stockage et du vieillissement et les traces de suintement d'huile,

- les avaries dues à un défaut d'entretien, à l'inexpérience de l'utilisateur ou à une utilisation non conforme,

- les opérations d'entretien périodique à caractère préventif, telles que définies dans la notice d'instructions.

Tout démontage, modification ou adjonction de pièces «non d'origine» y compris les lames, annule tout droit à l'ensemble de la garantie. Il en est de même pour tout dommage résultant du non-respect des instructions d'utilisation et d'entretien qui sont énoncées dans la notice d'instructions jointe à votre tondeuse.

Comment faire valoir votre droit à cette garantie contractuelle de 3 ans ?

Sous respect des conditions de garantie :

1. Lors de l'achat, faites remplir la carte de garantie et l'attestation de mise en service, qui sont jointes à la notice d'instructions. Conservez votre facture d'achat.
2. Retournez l'attestation de mise en service dûment complétée, dans un délai de 8 jours francs après l'achat, à Outils WOLF – Service Garantie – 5 rue de l'Industrie – BP 80001 67165 WISSEMBOURG CEDEX.
3. Conservez la carte de garantie. En cas d'intervention sous garantie, adressez-vous à votre Spécialiste agréé par Outils WOLF (ou liste sur demande à Outils WOLF – 5 rue de l'Industrie – BP 80001 – 67165 WISSEMBOURG CEDEX) muni de celle-ci.

Comment faire valoir votre droit à l'extension de la garantie contractuelle de 3 à 5 ans ?

Durant la 3^e année suivant la date d'achat, faites procéder à une révision de votre tondeuse par un Spécialiste agréé par Outils WOLF et **conservez soigneusement la facture** relative à cette révision. Les détails des opérations de la révision obligatoire sont notés sur le tableau de l'extension de la garantie 5 ans dans la notice d'instructions.

Ces garanties contractuelles viennent en sus de la garantie légale des défauts cachés et vices rédhibitoires régies par les articles 1641 à 1649 du code civil et de la garantie de conformité du bien au contrat due par le vendeur au consommateur régie par les articles L 211-4 à L 211-14 du code de la consommation.

« Article L 211-4 du code de la consommation : Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

« Article L 211-5 du code de la consommation : Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

« Article L 211-12 du code de la consommation : L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

« Article 1641 du code civil : Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

« Article 1648 du code civil : L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur, dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

EXTENSION DE LA GARANTIE À 5 ANS

Détails des opérations de la révision obligatoire dans la 3^e année pour les tondeuses achetées après le 01/01/2006

TONDEUSE ÉLECTRIQUE À POUSSER	
Moteur	<input type="checkbox"/> Nettoyage à l'air comprimé : - du compartiment - du bobinage <input type="checkbox"/> Vérification : - des connexions électriques - du ventilateur - du frein moteur - des roulements <input type="checkbox"/> Contrôle du serrage des tirants d'assemblage
Tondeuse	<input type="checkbox"/> Contrôle du serrage de la visserie <input type="checkbox"/> Vérification : - de l'état et de l'équilibrage (éventuellement remplacement) - de l'état de l'accouplement de lame (isolation électrique) - de la rondelle d'accouplement (état des ergots) <input type="checkbox"/> Serrage dynamométrique de la vis de fixation
Hauteurs de coupe Panier de ramassage Roues	<input type="checkbox"/> Nettoyage + graissage <input type="checkbox"/> Nettoyage des grilles d'évacuation d'air <input type="checkbox"/> Suppression du jeu par adjonction de rondelles <input type="checkbox"/> Graissage des paliers
Sécurité	<input type="checkbox"/> Vérification : - de la tenue des broches de la prise d'alimentation - du fonctionnement du contacteur de mise en marche - du temps d'arrêt de la lame : < 3 secondes - du déflecteur de sécurité d'éjection d'herbe

**Utiliser uniquement des pièces d'origine garanties Outils WOLF.
Vérifier la conformité aux exigences de sécurité.**

DÉCLARATION «CE» DE CONFORMITÉ

Nous,



5 rue de l'Industrie, BP 80001, 67165 WISSEMBOURG CEDEX,

déclarons sous notre propre responsabilité, que la tondeuse électrique, type **RM37PE**, à laquelle cette déclaration se rapporte, satisfait à l'ensemble des dispositions pertinentes de la directive **2006/42/CE** du 17/05/2006 qui lui est applicable, ainsi qu'aux dispositions des autres directives européennes qui lui sont applicables :

- **2000/14/CE** du 08/05/00 émissions sonores dans l'environnement des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments
- **2004/108/CE** du 15/12/04 compatibilité électromagnétique
- **2006/95/CE** du 12/12/06 matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension

et garantissons que la tondeuse électrique, type **RM37PE**, satisfait aux exigences de la directive **2000/14/CE** en matière d'émissions sonores dans l'environnement, et est soumise à la procédure de contrôle interne de la production, avec évaluation de la documentation technique et contrôle périodique par un organisme notifié, la DPLF, D-64823 Groß-Umstadt.

Niveau de puissance acoustique moyen mesuré : **91 dB(A)** / Niveau de puissance acoustique garanti : **96 dB(A)**

Monsieur Claude TREGGER, Outils WOLF, 5 rue de l'Industrie, F-67165 WISSEMBOURG CEDEX, est la personne autorisée à constituer le dossier technique.

Évaluation de la conformité avec contrôle interne de la fabrication d'une machine selon annexe VIII de la directive 2006/42/CE.

Modèle :
N° de série :



Ref. 39953_01_012012

Fait à Wissembourg, le 2 janvier 2012

Pierre WOLF
Président



Outils WOLF S.A.S. – 5 rue de l'Industrie – BP 80001 – F-67165 WISSEMBOURG CEDEX
RCS STRASBOURG B 708 503 131